

CONTRAT D'ENGAGEMENT ANNUEL POUR LA PARTICIPATION
DE BOVINS A UNE MANIFESTATION PUBLIQUE
 (Délibération n°315 du 22 juillet 1992)
ANNEE 20....

Engagement de l'éleveur de bovins

Je soussigné,

propriétaire ou gérant* de l'élevage

Sis à

RACE	NOM	IDENTIFICATION

Si cet engagement concerne plus de 5 animaux, merci d'utiliser l'annexe pour en faire le listing

m'engage, concernant les animaux désignés ci-dessus et/ou listés en annexe, à :

- informer le vétérinaire de mon élevage de la participation de mes animaux à toute manifestation publique durant l'année en cours ;
- préciser le listing des animaux présentés à mon vétérinaire dans un délai minimum d'un mois avant chaque manifestation ;
- ne présenter lors des manifestations publiques que des animaux visiblement en bonne santé et visiblement indemnes de parasites externes ;
- vis-à-vis de la BVD* :
 - o soit avoir mis en place une stratégie de maîtrise de la maladie dans mon élevage avec le vétérinaire et le GDS-A (au moins 10% des animaux de 9 à 14 mois du troupeau ont été testés négatifs par sérologie) ;
 - o soit prendre les dispositions avec le vétérinaire de mon élevage pour que tous les animaux présentés aient été soumis au moins une fois à PCR négative (pour vérifier qu'ils ne sont pas IPI).
- vis-à-vis des tiques* :
 - o soit réaliser un test de résistance sur les tiques prélevées sur mes animaux, dans les 12 mois précédant la manifestation (1) ;
ET réaliser un traitement anti-parasitaire externe efficace contre les tiques, en fonction du résultat du test de résistance et en concertation avec mon vétérinaire, dans un délai de 4 à 10 jours avant chaque manifestation ;
 - o soit dans l'attente de résultat d'un test de résistance valide, administrer aux animaux présentés un traitement anti-parasitaire externe à base d'ivermectine dans un délai de 4 à 10 jours avant la manifestation.
- assurer la transmission au SIVAP (davar.sivap-sa@gouv.nc) du présent engagement ainsi que des résultats d'analyse BVD dès qu'ils sont disponibles et au plus tard 15 jours avant la manifestation.

* Rayer la mention inutile

(1) le délai de réalisation d'un test de résistance est de 6 semaines.

Engagement du vétérinaire

Je soussigné, Dr

Atteste assurer un suivi régulier de l'élevage susnommé, depuis le

Et m'engage (dès lors que j'aurai été informé de la présentation d'animaux à une manifestation publique) à prendre les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre les mesures de contrôle de la BVD prévues dans l'engagement de l'éleveur.

Date et signature du propriétaire de l'élevage ou gérant :

Date et signature et cachet du vétérinaire :